

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 10 novembre 2011

Date de convocation : le 4 novembre 2011

Date d'affichage : le 4 novembre 2011

Etaient présents : Alain LAURENDON - Alain BERTHEAS - Jeanne GRANJON - Jean-Paul CHABANNY - Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEUX - Olivier JOLY - Danielle ROCHE - Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ - Colette BARTHELEMY - Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE - Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN - René BENEVENT - Isabelle PINON - Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER - Jean-Louis GIRAUD - Jocelyne SIENNAT - Ghislaine POYET - René FRANÇON - Béatrice DAUPHIN - Catherine DE VILLOUTREYS - Delphine MANSAT - Philippe BOYER - Marie-José FAURE - Norbert VERRIER - Delphine DURIAUX - Nicole TOUBIN - Catherine CRONEL

Absents excusés : Jeanne GRANJON - Nathalie LE GALL - Colette BARTHELEMY - Jean-Pierre GUYONY - Colette GASSMANN - Alexandra DUFOUR - Delphine DURIAUX - Nicole TOUBIN

Pouvoir de : Jeanne GRANJON à François MATHEVET
Nathalie LE GALL à Jean-Paul CHABANNY
Jean-Pierre GUYONY à Jean-Louis GIRAUD
Colette GASSMANN à Alain LAURENDON
Alexandra DUFOUR à Jocelyne SIENNAT
Delphine DURIAUX à Catherine CRONEL
Nicole TOUBIN à Marie-José FAURE

Secrétaire de séance : Jocelyne SIENNAT

N° 2011-154

---*---

OBJET : URBANISME - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE COLLONGES SUD

Rapporteur : Jean-Louis GIRAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite aux délibérations du Conseil Municipal en dates des 25 juin 1998 et 4 mars 1999, le secteur de Collonges Sud a été aménagé et urbanisé dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat.

Aujourd'hui, le programme des équipements publics (voiries, réseaux et espaces verts) ainsi que le programme des constructions sont réalisés. Il a été mis fin à la convention avec l'aménageur.

Il explique que les conditions sont donc réunies pour mettre fin à la procédure de ZAC, par suppression, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	21/11/2011
Accusé réception le	21/11/2011
Numéro de l'acte	DEL 2011-154

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

Séance du 10 novembre 2011

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour :

- se prononcer sur la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Collonges Sud, en raison des motifs exposés ci-dessus et développés dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- dire que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :
 - affichage pendant un mois en mairie
 - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
 - publication au recueil des actes administratifs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- **SE PRONONCE** sur la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Collonges Sud, en raison des motifs exposés ci-dessus et développés dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- **DIT** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :
 - affichage pendant un mois en mairie
 - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
 - publication au recueil des actes administratifs de la commune.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 10 novembre 2011

Alain LAURENDON
 Maire de Saint-Just Saint-Rambert
 Vice Président du Conseil Général de la Loire



La présente délibération est certifiée exécutoire,
 Etant transmise en Sous-Préfecture le... 21/11/11
 Et ayant fait l'objet d'un affichage le... 28/11/11
 Le Maire,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	21/11/2011
Accusé réception le	21/11/2011
Numéro de l'acte	DEL 2011-154

